

^{Approb. 10.10.67}
N° 437. Bénédict

de faim est autorisé à passer un avenant à la police d'assurance incendie de Bitumth.

Contrat Incendie

Communément souscrit le 21.11.67 auprès de M. F. CHARTAL, assurance "de la ceinture" en vue de

8995-28.9.72.

garantir la nouvelle salle de pins de l'école latérale Bitumth Agés. Assurance

sans limitation de somme et en vertu d'un contrat unique et contentieux contre les risques incendie, foudre, toutes explosions, dommages d'onde électrique, débris explosifs. Supplément annuel: 67^{fr} 60

TTC.